

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

12. Reconstitution de la régie des services administratifs - Achat de gourdes isothermes pour les agents des services techniques et bâtiments.

Durant les différents épisodes de canicules de cet été, la commune de Boisseuil a mis en place un certain nombre de mesures afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

Ainsi, la commune a, entre autres, acheté 9 gourdes isothermes à Décathlon pour les agents des services techniques et bâtiments.

Cet achat d'un montant de 152,91 € TTC a été réalisé avec la carte bancaire de la commune dans le cadre de la régie des services administratifs.

Néanmoins l'arrêté constitutif de la régie prévoyait uniquement les achats sur internet et non en magasin.

A ce titre et à la demande du service de gestion comptable de Limoges, il est nécessaire de régulariser cette dépense à posteriori.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de régulariser et de valider cette dépense d'un montant de 152,91 € TTC,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Pour Le 1er adjoint empêché,
La 2ème adjointe,
Annick BOURGEOIS

